

Il faudra patienter pour toucher l'allocation de 500 francs

Frais de garde des enfants Malgré le feu vert du parlement, il reste la menace du référendum. Tout est en stand-by, en attendant la décision du PS sur l'initiative sur les crèches.

Florent Quiquerez

Le chèque est à portée de main, mais pas encore dans la poche. Fin décembre, le parlement mettait sous toit une allocation pour frais de garde. Son montant: jusqu'à 500 fr. par mois et par enfant jusqu'à 8 ans, à raison de 50 fr. par demi-journée de garde. Mais pour autant que la structure soit institutionnelle: grands-parents ou mères au foyer ne sont pas concernés.

Si les parents doivent – à ce stade – espérer toucher l'allocation, c'est en raison d'une menace de référendum. La droite et les milieux économiques ont tenté de s'opposer au texte au parlement, étant donné que les employeurs devraient passer à la caisse. Pour contrer le sujet en votation, ils ont nonante jours, à compter de la date de publication de la loi dans la «Feuille fédérale», pour déposer 50'000 signatures. Et si les parents doivent patienter pour savoir si un scrutin aura lieu, c'est que ce compte à rebours n'a même pas commencé.

La raison? Elle tient à l'article 11 de cette «loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants», qui précise qu'elle ne sera publiée qu'après «le retrait» ou le «rejet» de l'initiative sur les crèches (*voir encadré*).

La nouvelle allocation est en effet un contre-projet indirect à cette initiative populaire socialiste. Rien ne bougera donc avant que le PS ne tranche sur son avenir. La Chancellerie fédérale a d'ailleurs fait marche arrière le 8 janvier, après avoir publié par erreur la loi dans la «Feuille fédérale».

Le peuple pourrait voter sur l'allocation et l'initiative PS

Le PS a trois options. Il peut retirer son initiative sans condition. Il peut la maintenir. Ou alors la retirer sous condition: garder son initiative en réserve, si le contre-projet devait être attaqué et échouer en votation.

Chaque option a ses avantages et ses inconvénients. Commençons par le retrait incondi-tionnel. Ce serait un signal envoyé à la droite économique que les initiateurs sont prêts au compromis. En abandonnant son texte, le PS chercherait à éviter un référendum. La manœuvre permettrait d'accélérer l'entrée en vigueur de l'allocation, puisqu'il ne faudrait pas attendre un nouveau passage au parlement.

Reste que les promesses n'engagent que ceux qui les croient. «Cette stratégie est risquée», admet Valérie Pillier Carrard (PS/FR), vice-présidente du PS.

Deuxième option: le PS maintient son projet. «L'avantage se-

rait de marquer le terrain sur un thème qui nous est cher, estime la Fribourgeoise. Faire voter l'initiative serait aussi une marque de respect pour les plus de 100'000 citoyens qui l'ont signée.»

Et si l'initiative devait arracher une double majorité du peuple et des cantons, le PS aurait permis une vraie avancée sociale. «Contrairement au contre-projet qui se limite aux enfants jusqu'à 8 ans, l'initiative vise un soutien jusqu'à la fin de la scolarité. Elle prévoit des mesures qui améliorent la qualité de l'accueil, la formation et la rémunération du



«Rejoindre le référendum? C'est probable mais on prendra une décision quand il y aura quelque chose de concret.»

Fabio Regazzi (Le Centre/TI)
Président de l'USAM

personnel», ajoute Valérie Pillier Carrard. Si cette option est intéressante, c'est que même en cas d'échec de l'initiative, «le PS aurait déjà préparé le terrain pour une éventuelle votation sur le contre-projet».

Mais la manœuvre a ses inconvénients. Il faudrait attendre la fin des débats au parlement, ce qui devrait être le cas en mars, puis la votation sur ce thème: en septembre ou en novembre. En cas d'échec de l'initiative, le contre-projet direct n'entrerait pas directement en vigueur, puisqu'il pourrait encore être attaqué par référendum. Les initiateurs prennent donc le risque de perdre du temps. Mais pas seulement. Les opposants pourraient



La future allocation pour frais de garde serait prévue pour les enfants

jusqu'à 8 ans. voir

profiter de l'échec de l'initiative pour mieux torpiller ensuite l'allocation pour frais de garde.

Reste la troisième option: le retrait sous condition. En gardant son initiative sous le coude, le PS mettrait la pression sur les opposants, qui y réfléchiraient peut-être à deux fois avant de lancer le référendum. Une véritable épée de Damoclès.

Une solution qui pourrait également trouver grâce aux yeux de Valérie Pillier Carrard. «En tant que vice-présidente du PS, je préfère évidemment notre initiative, qui est bien plus généreuse. Mais en tant que présidente de Pro Familia, je sais aussi à quel point il est difficile d'arracher des compromis au parlement, surtout



«Je sais aussi à quel point il est difficile d'arracher des compromis au parlement, surtout dans la politique familiale. Or les parents attendent un soutien.»

Valérie Pillier Carrard (PS/FR)
Vice-présidente du Parti socialiste et présidente de Pro Familia

dans la politique familiale. Or les parents attendent un soutien.»

Vers un référendum de l'économie?

Laquelle de ces trois options le PS choisira-t-il? Mystère. Le parti tranchera dans les prochaines semaines, «au plus tard d'ici à la fin de la session de printemps», précise Valérie Pillier Carrard.

Ce qui complique la donne pour le PS, c'est qu'il ne connaît pas les intentions de la droite économique. Osera-t-elle lancer le référendum? Et si oui, qui prendra le *lead*? Nous avons posé la question à l'UDC, au PLR, à l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et à l'Union patronale: tous se regardent en chiens de faïence.

Selon Cyril Aellen (GE), vice-président du PLR, «l'idée d'un référendum n'est pas à l'ordre du jour du parti». Il doute d'ailleurs que le PLR s'engage activement, sachant qu'il est divisé sur cet objet. À l'UDC, Thomas Aeschi (ZG), président du groupe, explique que son parti ne lancera pas le référendum, mais précise: «Si, par exemple, l'Union patronale lançait un référendum, l'UDC le soutiendrait.»

Une position qui ressemble à celle de Fabio Regazzi (Le Centre/TI), président de l'USAM. Pourrait-elle rejoindre le référendum si un parti ou une autre organisation devait décider de le lancer? Il répond: «C'est probable mais on prendra une décision quand il y aura quelque chose de concret.»

Quant à l'Union patronale, elle semble mettre directement la pression sur les initiateurs. «À l'heure actuelle, nous observons la suite des événements, notamment en ce qui concerne l'initiative sur les crèches, avant de formuler une position définitive, précise Stefan Heini, chef de la communication. Rien n'est décidé.»

Le souvenir du congé paternité

Toute cette affaire rappelle la mise sur pied d'une autre avancée en politique familiale: la création d'un congé paternité. À l'époque, le comité d'initiative – qui réclamait vingt jours pour les pères – avait choisi le retrait sous condition. Son objectif: donner le plus de chances possible au consensus à dix jours du parlement. Un choix gagnant. Malgré le référendum, lancé par la droite économique, les Suisses avaient accepté ce compromis en 2020.

Voici comment les enfants sont gardés en Suisse

Statistiques Trois quarts des grands-parents s'occupent d'au moins un de leurs petits-enfants de moins de 13 ans.

En Suisse, deux tiers des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale, selon les données de l'Office fédéral de la statistique pour 2023.

Chez les moins de 4 ans, 70% bénéficient d'un accueil extrafamilial (chiffres arrondis) – 40% une crèche ou une structure d'accueil parascolaire, 42% leurs grands-parents. Les autres modes de garde sont moins importants.

Chez les 4-12 ans, 64% bénéficient d'un accueil extrafamilial. Il s'agit surtout du parascolaire (39%) et des grands-parents (27%). Les données jusqu'à 8 ans ou la fin de l'école primaire (les âges retenus dans l'initiative populaire et le contre-projet indirect) ne sont pas fournies.

Trois quarts des grands-parents gardent au moins un de

leurs petits-enfants de moins de 13 ans. Ils y consacrent chaque année près de 157 millions d'heures. Dans 44% des cas, les enfants sont confiés au côté maternel, contre 28% pour le côté paternel, et 29% pour les deux branches de la famille.

L'importance de l'accueil extrafamilial varie selon les cantons. De façon générale, elle est plus marquée en Suisse romande. Dans le canton de Genève, 84% des ménages avec des enfants de moins de 13 ans y ont recours au moins une fois par semaine – le record national. Suivent le Valais (83%) et Vaud (81%). Cette proportion est de 79% dans le canton de Fribourg, 78% dans le Jura. Et 74% du côté de Neuchâtel, seul canton romand à ne pas se situer au-dessus de la moyenne nationale

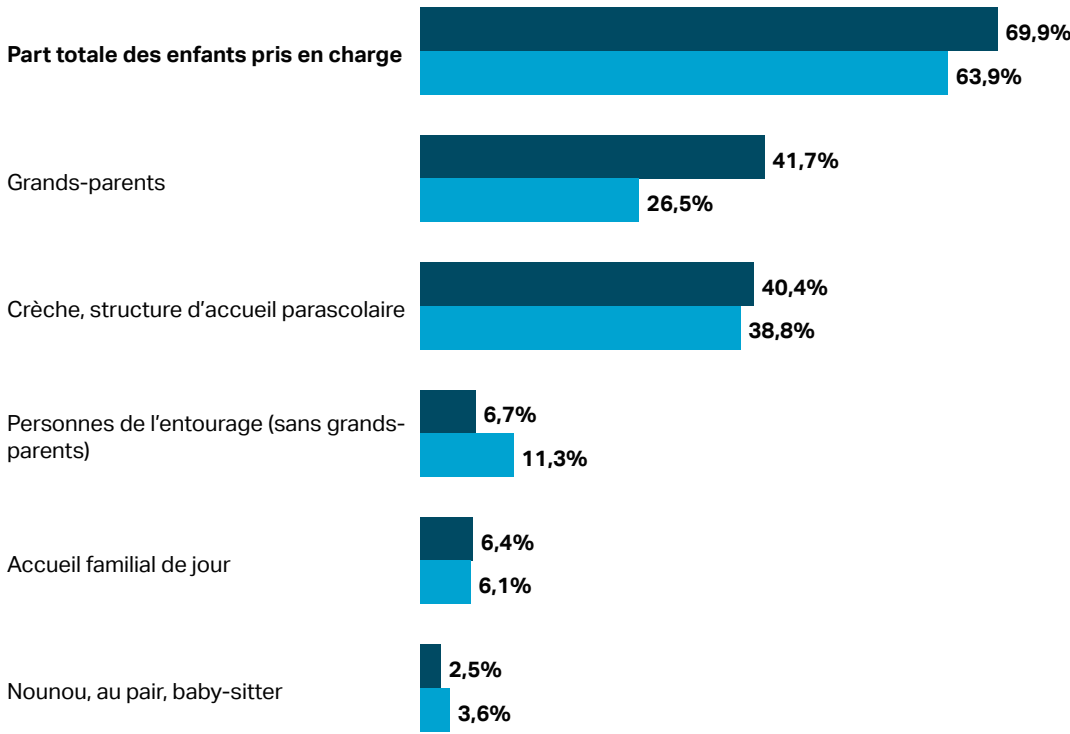
(74,3%). Côté alémanique, ce seuil est atteint par Zurich (79%), Schaffhouse (78%), Berne (75%) et Lucerne (75%). À l'autre extrémité: Thurgovie (63%), les Grisons (64%) et Argovie (64%). **La solution privilégiée n'est pas la même partout.** Dans les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour et Zurich, les crèches et les structures d'accueil parascolaires sont particulièrement sollicitées. 71% des familles avec des enfants de moins de 13 ans y recourent, contre 43% dans les autres zones urbaines et 33% dans les zones rurales. Dans ces dernières, la garde par les grands-parents (47% des ménages, contre 26% dans les grandes villes) est plus répandue.

Caroline Zuercher

Enfants de moins de 13 ans bénéficiant d'un accueil extrafamilial

Par type d'accueil et selon l'âge, en 2023

■ Moins de 4 ans ■ De 4 à 12 ans



État des données au 3 décembre 2024. Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2023.

Graphique: I. Caudullo / Source: OFS

Ce que propose l'initiative sur les crèches et son contre-projet

L'initiative populaire «Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous» vise à garantir à chaque enfant dès 3 mois jusqu'à la fin de l'école primaire une place dans une structure d'accueil extrafamilial, si les parents le souhaitent. Elle veut que les frais à charge des parents ne dépassent pas 10% de leur revenu et appelle à une offre de qualité et des conditions de travail améliorées pour le personnel. Le texte prévoit un cadre national pour rendre l'accueil abordable et accessible.

Le contre-projet indirect du parlement prend la forme d'une nouvelle allocation de garde pour enfants jusqu'à 8 ans, versée aux parents pour les frais d'accueil extrafamilial institutionnel. L'allocation est d'au moins 100 fr. par mois, avec 50 fr. supplémentaires par demi-journée de garde. Elle s'appuie sur le modèle des allocations familiales et est financée essentiellement par les cantons et les employeurs. (FQU)